**Informations importantes concernant les déplacements**

**aux Championnats de France FSGT 2021/2022**

Nous vous indiquons ci-dessous les formalités, épreuve par épreuve, concernant vos déplacements pour les Championnats de France FSGT de la saison 2021/2022.

**Championnats de France FSGT Vétérans les 23 et 24 octobre 2021 à ODOS (Hautes-Pyrénées 65)**

* **La CDTT attribuera un montant forfaitaire aux seuls joueurs qualifiés pris en charge à hauteur de 110,00 € par personne pour l’aide au déplacement et à l’hébergement**.
* L’épreuve qualificative pour ces Fédéraux est, en principe, « le Championnat d’Alsace Vétérans ». Cette compétition a été annulée en 2020 et en 2021 suite à la crise sanitaire du Covid-19. En général lors des Championnats d’Alsace Vétérans 32 titres de champion sont attribués soit 32 joueurs qualifiés et pris en charge pour les déplacements aux Championnats de France FSGT Vétérans. Aucune épreuve qualificative n’ayant pu être disputée, les 32 prises en charges seront réparties proportionnellement entre les clubs ayant participé aux Championnats de France FSGT Vétérans de 2019 et aux Championnats de France FSGT Toutes séries de 2020 à savoir : 17 prises en charge pour l’AMITIE Lingolsheim – 8 prises en charge pour l’AVENIR Strasbourg – 2 pour HANAU Tennis de table – 2 pour CP Zutzendorf – une pour CLTT Menchhoffen – une pour CS Tricolore Saverne et une pour MJC Kirrwiller soit un total de 32 joueurs pris en charge.
* Un courrier explicatif sera envoyé aux clubs début septembre avec tous les renseignements utiles concernant le déroulement de l’épreuve ainsi que le formulaire d’engagement dès que la plaquette des Championnats de France FSGT Vétérans à ODOS en octobre 2021 sera arrivée dans les clubs.
* La CDTT regroupera les inscriptions des clubs sous délégation Alsace.
* Chaque club participant organisera son déplacement et l’hébergement de ses joueurs.
* Les repas devront être réservés par les clubs concernés auprès de l’organisateur, la CDTT n’y participant pas financièrement même pour les qualifiés pris en charge.
* Les frais d’engagement seront facturés aux clubs par la trésorière de la CDTT qui versera la participation forfaitaire après acquittement de la facture et avant le départ à l’épreuve.

**Championnats de France FSGT Toutes Séries les 19 et 20 février 2022 à PARTHENAY (Deux-Sèvres 79)**

* **La CDTT attribuera un montant forfaitaire aux seuls joueurs qualifiés pris en charge à hauteur de 90,00 € par personne pour l’aide au déplacement et à l’hébergement**.
* L’épreuve qualificative pour ces Fédéraux est « le Championnat d’Alsace Adultes du 12 décembre 2021 ». Seront pris en charge les joueurs classés premiers dans chaque catégorie de classement pour les séries en simples Dames et Messieurs ainsi que les paires classées premières dans chaque tableau en doubles Dames – doubles Messieurs et doubles Mixtes.
* Un courrier explicatif sera envoyé aux clubs dès le 20 décembre 2020 avec tous les renseignements utiles concernant le déroulement de l’épreuve ainsi que le formulaire d’engagement et **le nombre de** **joueurs pris en charge par club** (sachant que la prise en charge n’est pas nominative).
* La CDTT regroupera les inscriptions des clubs sous délégation Alsace.
* Chaque club participant organisera son déplacement et l’hébergement de ses joueurs.
* Les repas devront être réservés par les clubs concernés auprès de l’organisateur, la CDTT n’y participant pas financièrement même pour les qualifiés pris en charge.
* Les frais d’engagement seront facturés aux clubs par la trésorière de la CDTT qui versera la participation forfaitaire après acquittement de la facture et avant le départ à l’épreuve.

**Championnats de France FSGT par Equipes les 23 et 24 avril 2022 à LIMAY (Yvelines 78)**

* **La CDTT attribuera un montant forfaitaire aux seuls joueurs qualifiés pris en charge à hauteur de 70,00 € par personne pour l’aide au déplacement et à l’hébergement**.
* L’épreuve qualificative pour ces Fédéraux est le « Championnat par équipes 2019/2020 ». Seront pris en charge les équipes classées première en Excellence, Honneur, Promotion d’Honneur, Promotion et Division 1.
* Un courrier explicatif sera envoyé aux clubs deux mois avant les Fédéraux avec tous les renseignements utiles concernant le déroulement de l’épreuve ainsi que le formulaire d’engagement et la liste du nombre d’équipes prises en charge par club. La composition des équipes est libre.
* La CDTT regroupera les inscriptions des clubs sous délégation Alsace.
* Chaque club participant organisera son déplacement et l’hébergement de ses joueurs.
* Les repas devront être réservés par les clubs concernés auprès de l’organisateur, la CDTT n’y participant pas financièrement même pour les qualifiés pris en charge.
* Les frais d’engagement seront facturés aux clubs par la trésorière de la CDTT qui versera la participation forfaitaire après acquittement de la facture et avant le départ à l’épreuve.

**Championnats de France FSGT de Hardbat les 21 et 22 mai 2022 à LONGLAVILLE (Meurthe-et-Moselle 54)**

* **La CDTT attribuera un montant forfaitaire aux seuls joueurs qualifiés pris en charge à hauteur de 50,00 € par personne pour l’aide au déplacement et à l’hébergement.**
* L’épreuve qualificative pour ces Fédéraux est « le Tournoi de Hardbat » du 27 février 2022. Seront pris en charge les joueurs classés premiers dans chaque catégorie de classement pour les séries en simples ainsi que les paires classées premières dans chaque tableau des séries de doubles.
* Un courrier explicatif sera envoyé aux clubs deux mois avant les Fédéraux avec tous les renseignements utiles concernant le déroulement de l’épreuve ainsi que le formulaire d’engagement et le nombre de joueurs pris en charge par club (sachant que la prise en charge n’est pas nominative).
* La CDTT regroupera les inscriptions des clubs sous délégation Alsace.
* Chaque club participant organisera son déplacement et l’hébergement de ses joueurs.
* Les repas devront être réservés par les clubs concernés auprès de l’organisateur, la CDTT n’y participant pas financièrement même pour les qualifiés pris en charge.
* Les frais d’engagement seront facturés aux clubs par la trésorière de la CDTT qui versera la participation forfaitaire après acquittement de la facture et avant le départ à l’épreuve.

**Championnats de France FSGT Jeunes les 4 et 5 juin 2022 à COZES (Charente Maritime 17) organisés par le comité 79/17 (Deux-Sèvres / Charente Maritime)**

* **La CDTT attribuera un montant forfaitaire aux seuls joueurs qualifiés pris en charge à hauteur de 90,00 € par personne pour l’aide au déplacement et à l’hébergement.**
* Les épreuves qualificatives pour ces Fédéraux sont : « le Championnat d’Alsace Jeunes Individuels » du 21 novembre 2021 et « le Championnat d’Alsace Jeunes par Equipes » du 16 janvier 2022. Seront pris en charge les joueurs classés premiers dans chaque catégorie d’âge pour les séries individuelles ainsi que les paires classées premières dans chaque division par équipes.
* Un courrier explicatif sera envoyé aux clubs deux mois avant les Fédéraux avec tous les renseignements utiles concernant le déroulement de l’épreuve ainsi que le formulaire d’engagement et le nombre de joueurs pris en charge par club (sachant que la prise en charge n’est pas nominative).
* La CDTT regroupera les inscriptions des clubs sous délégation Alsace.
* Chaque club participant organisera son déplacement et l’hébergement de ses joueurs.
* Les repas devront être réservés par les clubs concernés auprès de l’organisateur, la CDTT n’y participant pas financièrement même pour les qualifiés pris en charge.
* Les frais d’engagement seront facturés aux clubs par la trésorière de la CDTT qui versera la participation forfaitaire après acquittement de la facture et avant le départ à l’épreuve.

**Nous espérons que ces quelques infos vous seront utiles au moment où vous ferez vos inscriptions pour les pongistes qui participeront aux différents Championnats de France FSGT.**